





# AES CHEZ LES MÉDECINS LIBÉRAUX Enquête CABIPIC

21ème Journée annuelle du GERES, 9 décembre 2011

#### CONTEXTE

- Enquête menée auprès de médecins libéraux (généralistes et spécialistes) de la région Paris-Nord, en 2010-2011, par autoquestionnaire
- Objectif : évaluer les pratiques des médecins libéraux dans la gestion des risques professionnels
  - AES
  - · couverture vaccinale
  - circuit d'élimination des DASRI

### DONNÉES GÉNÉRALES

C. Ciotti, GERES

- o 147 médecins participants :
  - 69 médecins généralistes
  - 78 médecins spécialistes
- 33,3% des médecins ont déjà été victimes d'un AES (49/147)
- 8,2% ont été victimes d'un AES dans l'année écoulée (12/147)

# DESCRIPTION DES AES SURVENUS DANS L'ANNÉE ÉCOULÉE (N=12)

- o Nature des AES: 11 pigûres, 1 coupure
- o Circonstances de survenu de l'AES:
  - Piqûres :
    - o Au décours d'un vaccin : 2
    - o Piqûre sans précision : 2
    - o Autres piqûres (mésothérapie, infiltration, arthroscopie, bloc opératoire) : 4
    - En fermant le couvercle d'un collecteur : 1
  - Coupure : excision d'un kyste sébacé : 1

3

4

# MESURES PRISES APRÈS L'AES

o Mesures prises immédiatement après l'AES

• Lavage + antisepsie : 10

• Antisepsie seule : 2

o Déclaration de l'AES : 1 médecin seulement

♦ Raisons de non déclaration des autres médecins :

 Pas d'assurance/de déclaration d'accident du travail pour les médecins libéraux : 3

· Sérologies demandées aux patients négatives : 2

• N'y a pas pensé : 1

• AES avec aiguille pleine: 1

• Non renseigné: 4

## MESURES PRISES APRÈS L'AES

Consultation dans les 48h :

- 1 victime seulement (≠ de la victime qui a déclaré son AES)
- prescription d'un traitement post-exposition (AES en fermant le collecteur)

#### Raisons de non consultation :

• Risque apprécié par soi-même : 4

• Pas utile: 1

N'y a pas pensé : 1

• Non renseigné : 5

# CONDUITE A TENIR EN CAS D'AES

- 8 médecins ont déclaré connaître la CAT en cas d'AES
- 2 d'entre eux n'ont pas appliqué les bonnes mesures immédiates après leur AES (antisepsie seule)
- 5 médecins ont déclaré avoir une procédure écrite décrivant la CAT en cas d'AES (1 affichée)
- 4 1 d'entre eux déclare ne pas connaître la CAT en cas d'AES

#### **AUTRES QUESTIONS**

- 2 médecins ont souscrit à l'assurance volontaire Accident du travail - Maladie professionnelle auprès de la CPAM
- 7 médecins jugent les informations sur les règles d'hygiène en cas d'exposition aux liquides biologiques insuffisantes et inaccessibles
- 9 médecins sont favorables à la mise en place d'une médecine préventive pour les médecins libéraux

7

Ciotti, GERES

[1]

8

### DISCUSSION - CONCLUSION

[1]

Ciotti, GERES

Surveillance RAISIN 2008 :

• 16 282 AES déclarés dans les établissements (N=709) publics (48,5%) et privés (33,9%)

• 16,5% des AES chez le personnel médical

• 6,8% des AES chez les médecins\*

o Dans notre étude : 8,2% de médecins libéraux victimes d'AES

♥ Même ordre de grandeur

### DISCUSSION - CONCLUSION

[2]

o Des AES aussi chez les médecins libéraux

o Pas ou très peu de déclaration du fait de la complexité et de la méconnaissance des démarches

♥ Création d'une médecine préventive pour les médecins libéraux?

<sup>\*</sup>Praticiens titulaires, praticiens attachés, assistants généralistes ou spécialistes.